

COMMUNIQUE DE PRESSE

22 octobre 2020

L'IRSN dresse le bilan de 10 ans de dialogue et d'ouverture à la société

Dix ans après avoir signé sa Charte de l'ouverture à la société, l'IRSN publie un bilan qui met en perspective les actions menées pour améliorer l'évaluation des risques à travers un dialogue renforcé avec la société, les avancées réalisées, ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette démarche.

En adoptant en 2009 une [Charte d'ouverture à la société](#), l'IRSN s'est engagé dans une politique volontariste pour renforcer les liens de l'Institut avec la société civile. L'instauration de ce dialogue continu vise à répondre à une demande croissante de la société civile d'être acteur de l'évaluation des risques et d'exercer une vigilance citoyenne.

Dix ans plus tard, l'IRSN constate, au travers du bilan qu'il vient de mettre en ligne, qu'un dialogue durable et productif entre l'Institut et la société a été noué.

D'un côté, la volonté de transparence de l'Institut s'est notamment traduite par la mise en ligne en accès libre sur son site Internet de ses avis, rapports, articles et travaux scientifiques offrant ainsi la possibilité à tout citoyen, de prendre connaissance des travaux de l'IRSN sur les enjeux relatifs aux risques nucléaires et radiologiques.

D'un autre, l'IRSN a répondu, année après année, aux sollicitations des Commissions Locales d'Information (CLI) et aux demandes des associations pour partager ses connaissances sur la sûreté nucléaire, la surveillance de l'environnement, la santé des populations et des travailleurs dans l'objectif de contribuer à la compétence de la société civile sur des sujets techniques, de s'emparer des enjeux relatifs aux risques nucléaires et radiologiques.

Cet apport n'est pas à sens unique. L'implication citoyenne et les questionnements qu'elle a fait émerger, au cœur des dialogues techniques, vient aussi nourrir l'expertise et la recherche en multipliant les points de vue. Au cours des dix dernières années, les dialogues techniques menés en partenariat avec l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (Anccli), notamment autour du 4^e réexamen périodique des réacteurs 900 MWe ou du stockage des déchets radioactifs, ont ainsi connu des évolutions significatives.

Par ailleurs, les projets de sciences participatives sont un levier pour rapprocher les experts des citoyens à l'instar du projet OpenRadiation. Cette initiative, qui permet à toute personne d'effectuer, à l'aide d'un détecteur couplé à une application téléchargée sur son smartphone, des mesures de radioactivité dans l'environnement et de partager ces données sur un site Internet dédié favorise un large partage de la mesure citoyenne de la radioactivité dans l'environnement.

Des initiatives territoriales pluralistes, ont également permis de renforcer le dialogue en l'ouvrant à un cercle élargi de parties prenantes. Des actions sur la gestion des risques inhérents au radon ont, par exemple, été conduites en Franche-Comté à partir de 2010, ou encore en Haute-Vienne depuis 2015. Elles ont permis aux particuliers, comme aux collectivités locales, de connaître le niveau d'exposition au radon auxquels les uns et les autres s'exposaient, dans leur logement privé ou dans les établissements publics. L'IRSN a ainsi pu accompagner particuliers et collectivités locales dans leurs démarches pour réduire la présence de ce gaz radioactif naturel.

Ainsi, une relation de contribution mutuelle, bénéfique à tous, se construit. L'IRSN entend aujourd'hui continuer et va mettre en place un comité de dialogue qui réunira les parties prenantes, afin d'impulser un dialogue régulier et approfondi avec la société civile sur l'expertise.

Contact presse : Pascale Portes, Tél : 01.58.35.95 93

L'IRSN, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) – dont les missions sont désormais définies par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) – est l'expert public national des risques nucléaires et radiologiques. L'IRSN concourt aux politiques publiques en matière de sûreté nucléaire et de protection de la santé et de l'environnement au regard des rayonnements ionisants. Organisme de recherche et d'expertise, il agit en concertation avec tous les acteurs concernés par ces politiques, tout en veillant à son indépendance de jugement.

L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la Recherche, de l'Energie, de la Santé et de la Défense.